



YERKIR

Union of NGO for Repatriation and Settlement
Union d'ONG pour le Rapatriement et la Réinsertion
Союз общественных организаций «Еркир» по репатриации и освоению
Հայրենադարձության եւ հիմնավորման կազմակերպությունների միություն

Communiqué de Presse
Le 23 juin 2010.

LES GARDES-FRONTIÈRES GEORGIENS ONT INTERDIT L'ENTRÉE EN GEORGIE DE SEVAK ARTSRUNI, PRÉSIDENT DE L'ONG UNION YERKIR

Le 19 Mars 2010, le "Conseil de Coordination de Défense des Droits des Arméniens du Djavakhk" a publié une lettre ouverte à l'ambassadeur des USA en Arménie, Mme Marie Yovanovitch, concernant les inexactitudes contenu dans le rapport du département d'état américain sur les droits de l'homme en Géorgie et plus particulièrement concernant les problèmes des arméniens du Djavakhk et le cas du leader politique Vahagn Chakhalyan.

L'ambassade des USA en Arménie a fait parvenir cette lettre ouverte à la mission diplomatique des Etats-Unis en Géorgie. Le 17 mai 2010, l'ambassade des USA en Arménie transmettait une réponse de l'ambassadeur américain en Géorgie, M. John Bass, invitant les représentants du "Conseil de Coordination de Défense des Droits des Arméniens du Djavakhk" à venir discuter des problèmes des arméniens du Djavakhk.

Le rendez-vous était pris pour le lundi 21 juin à Tbilissi avec les représentants du Conseil, Sevag Artsruni (Président de l'ONG Union Yerkir et membre fondateur du "Conseil de Coordination de Défense des Droits des Arméniens du Djavakhk") et Robert Tatoyan, pour une rencontre avec la chef de la section politique et économique de l'ambassade des USA en Géorgie, July Fisher. Cependant au poste frontière arméno-géorgien de Sadakhlo, les gardes-frontières géorgiens ont refusé l'entrée sur le territoire géorgien de Sevag Artsruni (citoyen européen de nationalité française).

Seul Robert Tatoyan a donc pu participer à cette rencontre et il a présenté en détail l'incident survenu à la frontière. Au nom du "Conseil de Coordination de Défense des Droits des Arméniens du Djavakhk", Robert Tatoyan a remis une lettre adressée au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Cette lettre demande aux USA de prendre un rôle de médiation pour établir un dialogue entre les arméniens du Djavakhk et les autorités géorgiennes et d'intervenir pour la libération de Vahagn Chakhalyan.

Il est important de préciser qu'initialement le député de l'Assemblée Nationale d'Arménie, Shirag Torosyan, membre du "Conseil de Coordination de Défense des Droits des Arméniens du Djavakhk", devait participer à cette rencontre du 21 juin mais les autorités géorgiennes l'avaient informé que l'entrée sur le territoire géorgien ne lui serait pas permise.

"Le Conseil de Coordination de Défense des Droits des Arméniens du Djavakhk" dénonce l'interdiction à Sevag Artsruni d'entrer en Géorgie et considère qu'il s'agit là d'une tentative délibérée des autorités géorgiennes de perturber la rencontre avec les diplomates américains. "Le Conseil de Coordination de Défense des Droits des Arméniens du Djavakhk" demande que des mesures soient prises pour que cet incident ne reste pas sans conséquence. L'entrave à la libre circulation d'un citoyen européen de nationalité française, responsable d'une ONG de défense des Droits de l'Homme et des Minorités est une infraction grave venant d'un état qui se prétend démocratique ayant vocation à entrer dans l'Union Européenne.

Le Conseil de Coordination de Défense des Droits des Arméniens du Djavakhk